

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CARTE EUROPEENNE D'ARMES A FEU

PIECES A FOURNIR

- **Le formulaire Cerfa n° 10832*02 complété, daté et signé**
- **La copie de vos déclarations de détention d'armes (type, marque, calibre, catégorie)**
- **Copie recto-verso d'un justificatif d'identité parmi la liste suivante (carte d'identité, passeport, permis de conduire, document d'état civil indiquant la filiation, livret militaire, carte d'électeur ou carte vitale)**
- **Copie d'un justificatif de domicile récent parmi la liste suivante : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, certificat d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer**
- **Deux photographies récentes et non scannées**
- **une déclaration de perte ou de vol ou carte abîmée de la CEAF si tel est le cas**

Envoyer vos courriers à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE
Cabinet – Bureau des Polices Administratives
Section Armes
1, rue Préfet Erignac – CS N° 60031
54038 NANCY CEDEX

Accueil : UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS

Vous pouvez aussi nous contacter :

PAR TELEPHONE AU 03 83 34 27 48 les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

TELECOPIE AU 03 83 34 22 21

EN TELECHARGEANT LES FORMULAIRES SUR INTERNET :

**www.meurthe-et-moselle.gouv.fr rubrique «démarches administratives»
puis « toutes les démarches administratives et «Armes»**

PAR COURRIER ELECTRONIQUE A : pref-armes@meurthe-et-moselle.gouv.fr